

N°836

21 Avril 2021  
Notre courriel :  
ufc@cgt-fapt.fr

## Le Télétravail oui, mais...

Après avoir été largement plébiscitée, surtout en ces temps de pandémie, l'organisation télétravail trouve maintenant ses limites. Des revendications de plus en plus fortes émergent, dont les compensations financières. Après un an en télétravail au domicile, il est beaucoup plus facile d'évaluer les augmentations de charges financières (chauffage, électricité, téléphone, matériel informatique...), mais aussi domestiques (préparation des repas, tâches ménagères...).

Soit les salariés ont les moyens de s'offrir des plats préparés et/ou une aide ménagère, soit le temps de travail (même s'il n'est pas lié directement au métier) augmente. Les pertes financières se situent aussi au niveau de la rémunération. Le patronat profite de l'absence de rapport de force, lié au collectif de travail, pour n'accorder que des augmentations salariales à la marge.

De plus, l'augmentation de la productivité n'est pas rémunérée. L'UNI estime que les entreprises économisent entre 4 et 5% de leur chiffre d'affaires grâce au télétravail. Il est temps que le monde des télétravailleurs s'organise et sorte du silence.

Les outils numériques ne peuvent pas être sous le seul contrôle du patronat, mais doivent aussi servir à la défense de l'intérêt des salariés. Des « push mail », des visios, des réseaux sociaux doivent pouvoir être mis en place afin que les salariés puissent s'exprimer et que leurs organisations syndicales puissent porter leur voix. C'est dans ce but que l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT et l'Union Fédérale des Cadres de la CGT- FAPT ont mis des outils à disposition.



### Branche Poste

#### Enfin !

Les derniers fonctionnaires en France à bénéficier du PPCR « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » qui s'est mis en place dans la Fonction Publique à partir de 2017, et qui devait se clore en 2020, vont enfin pouvoir toucher leur dû.

A partir du 11 avril ce sera un plus pour les postiers fonctionnaires. Pourtant un accord social avait été signé par La Poste le 3 octobre 2018. Cela fait donc 2,5 ans que les agents attendent les décrets ! La CGT-FAPT a fait de nombreuses interventions auprès de la direction et des différents ministères, qui ne se seront pas distingués par la transparence, pour que ces évolutions indiciaires soient effectives.

Le gouvernement et La Poste sont plus prompts à publier des décrets quand ils réduisent les droits des personnels !

#### L'Humain d'abord !

La réorganisation de la Direction Opérationnelle au Courrier est de nouveau dans les tuyaux. Elle est de retour pour juillet et certaines Organisations Syndicales le souhaitent, dit le directeur. Dans les faits, on peut craindre que certaines Organisations Syndicales soient, sur ce dossier, passées au côté obscur de l'accompagnement. Il ne s'agit pas de faire des modifications à la marge mais bien de reposer entièrement ce projet.

Dimensionner la véracité de la perte d'activité, étayer les soi-disant départs naturels. Prévoir un véritable accompagnement des agents tant sur le projet pro que sur le travail réel en mettant en place des accompagnements proportionnés et de réelles perspectives de carrières.

C'est à quoi La CGT s'emploie en restant vigilante et opposée aux suppressions d'emploi.

### Branche Télécoms

#### Mensonges et manipulations

Après avoir opéré, en 2017, le plus important plan de départs volontaires jamais initié en France (5.000 suppressions de postes, 1/3 des effectifs) qui avait pourtant durablement impacté l'entreprise et laissé les salariés exsangues avec les désorganisations des services, des effectifs insuffisants et des conditions de travail dégradées, la direction de SFR décide de supprimer près de 2.000 postes, malgré ses résultats insolents en 2020, en visant 287 millions € d'économies sur la période 2021-2023.

La CGT exige que cessent ces manipulations qui ne profitent qu'aux actionnaires et en particulier au sommet de la pyramide, à l'actionnaire à 92% d'Altice Europe, Patrick Drahi... Elle appelle les salariés à se mobiliser à l'image du rassemblement, le 12 avril dernier, devant le siège d'Altice France.

#### Dumping social organisé

Profitant de la crise sanitaire, la direction du groupe Orange accélère son plan d'économie en abaissant le coût de la force de travail pour satisfaire les marchés financiers.

Ainsi les boutiques seront amenées à fermer ou à être transférées dans la filiale GDT (Générale de Téléphonie). Les salariés de GDT dépendent de la convention collective du petit électro-ménager et n'ont pas les mêmes garanties que les salariés de la maison mère d'Orange SA.

La CGT avec les salariés des boutiques de la GDT s'opposent à la fermeture des boutiques et demandent la ré-internalisation des activités et de ces boutiques dans la maison mère.

La CGT revendique le transfert de tous les salariés des boutiques sous la convention collective des télécoms (CCNT) et appelle le personnel à signer la pétition sur le site Orange CGT-FAPT.

FLASH  
CADRES



FLASH  
CADRES

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications **CGT**

Union Fédérale des Cadres

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22  
Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

## Échos

### L'ENA ou la démagogie

Suite au rapport de F. Thiriez de février 2020, E. Macron a annoncé, le 8 Avril, la suppression de l'École Nationale d'Administration et son remplacement par l'Institut du Service Public. Le changement, anecdotique de nom, cache un accès plus arbitraire à la haute fonction publique en s'alignant sur le management en vigueur dans le privé. Il supprimera ainsi l'accès automatique aux sortants de l'ENA aux postes les plus prestigieux, remplacé par une « lettre de mission » et favorisera les aller/retour avec le privé, liant l'avancement à l'évaluation de la performance.

Ces dispositions, au lieu de démocratiser la haute fonction publique, favoriseront les conflits d'intérêts au détriment de l'intérêt général.

L'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens de la CGT refuse cette orientation et propose une véritable démocratisation de la haute fonction publique.

## Externalisation

### Sanofi délocalise !

Pour Sanofi, l'heure de la relocalisation sanitaire n'a pas sonné. L'entreprise a annoncé, le 12 avril dernier, vouloir investir 400 millions d'€ pour construire une usine de vaccins à Singapour. A l'heure où l'importance de la souveraineté sanitaire et industrielle est revenue sur le devant de la scène, cette installation de l'autre côté du globe semble confirmer que l'appel à la relocalisation de l'industrie pharmaceutique, lancé depuis le début de la pandémie, est un vœu pieux.

Sanofi promet également de créer, d'ici 2025, plus de 200 emplois à Neuville-sur-Saône. Insuffisant pour la CGT et les représentants du personnel, le laboratoire ayant annoncé, en juin 2020, vouloir supprimer, sur trois ans, jusqu'à 1 700 emplois en Europe dont un millier en France.

### Profits et sous-traitance

Après avoir, en grande partie, démantelé l'Ingénierie PSA au profit de sociétés de prestation, G. Le Borgne applique les mêmes méthodes chez Renault, en commençant par la maintenance des moyens d'essai.

Sa décision serait d'externaliser totalement cette activité avec sa trentaine de salariés qui l'exerce sur les sites de Lardy, Guyancourt et Aubevoye. Activité et contrats de travail seraient transférés, en novembre 2021, au prestataire P2M, le même prestataire que chez PSA en 2015 et appartenant à la société INDUSTRIELEC.

En application de l'article L1224-1 du Code du Travail, les salariés qui refuseraient ce transfert pourraient être considérés comme démissionnaires sans aucune indemnité.

Les salariés se sont mobilisés, à l'appel de la CGT et des autres organisations syndicales, les 18 mars et 8 avril derniers, d'autres actions sont à venir.

## International

### La convention d'Istanbul

Le Président turc a décidé le retrait de son pays de la convention d'Istanbul.

Il s'agit d'un acte arbitraire, car la convention a été adoptée et ratifiée par le parlement. Cette décision a été qualifiée d'anti-constitutionnelle par de nombreux observateurs politiques turcs.

Des groupes conservateurs revendiquaient le retrait de ce traité qui, selon eux, nuisait aux valeurs familiales traditionnelles en défendant l'égalité des sexes et favorisait la communauté LGBTQ+ en interdisant de discriminer en fonction de l'orientation sexuelle.

Le 20 mars, plusieurs milliers de personnes ont manifesté dans plusieurs villes en Turquie.

La convention d'Istanbul prévoit la mise en œuvre de politiques coordonnées entre les organismes nationaux et gouvernementaux qui participent aux activités de prévention et de protection.

**Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) espace Cadres**

## Échos

### Pandémie et pauvreté

Le Comité d'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a rendu son rapport 2021.

L'attention se porte sur les conséquences économiques et sociales de la pandémie sans pour autant négliger les 9,1 millions de personnes qui étaient déjà sous le seuil de pauvreté.

Le comité formule des recommandations, comme une concertation sur le revenu universel d'activité et une prestation monétaire pour les 18-24 ans.

Une personne sur trois ne bénéficie pas des aides sociales, ainsi l'efficacité des politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté est remise en cause.

Les licenciements et fermetures d'entreprises en cours et à venir vont générer une extrême précarité.

Le Comité propose de conditionner les aides publiques au maintien de l'emploi et la CGT ajoute qu'abandonner la réforme de l'assurance-chômage est une urgence.

## Luttes

### SAM suffit !

Décidément, rien n'est simple pour les salariés de la fonderie SAM à Viviez (Aveyron) qui a été placée en redressement judiciaire.

Une entreprise espagnole, CIE, a fait une offre de reprise avant de finalement la retirer. Le repreneur ne voulait négocier, ni sur le chiffre d'affaires, ni sur le nombre de salariés repris. CIE a toutefois dit qu'on pouvait revenir le voir sur la base de 150 salariés repris.

La SAM fabrique des pièces pour Renault et compte actuellement 360 employés, les salariés estiment que pour que l'entreprise soit viable il faut, a minima, conserver 250 emplois.

Depuis ce retrait, les salariés avec La CGT ont décidé de continuer à travailler en bloquant les livraisons, mais un mouvement plus dur pourrait être prochainement voté.

### La filière Fonderies en sursis

Une nouvelle fois, l'avenir des Fonderies du Poitou s'assombrit avec l'annonce de la procédure de conciliation qui vise à mettre sous tutelle l'entreprise.

Au-delà des Fonderies du Poitou, c'est la filière fonderies tout entière qui est menacée en France. Les donneurs d'ordres que sont Renault et PSA organisent les délocalisations vers des pays « low-cost », au mépris des conditions sociales, environnementales et sociétales.

C'est dans cette urgence sociale que le collectif fonderies CGT a organisé le 8 avril dernier une journée « Fonderies Mortes » pour défendre les emplois.

Si réussie qu'elle fût, cette journée, n'est qu'un prélude à un élargissement de l'action au sein de la filière automobile et de ses sous-traitants.

D'ores et déjà, la CGT annonce une journée nationale d'actions de toute la filière automobile le 6 mai prochain.

## Égalité

### Pas bouger, Maman télétravaille !

Le gouvernement, enfermé dans son prisme patriarcal et sa tour d'ivoire, annonce, sans complexe, qu'on peut télétravailler et garder ses enfants. C'est un total mépris pour l'ensemble des professions lié à l'éducation et à l'enfance.

Les métiers d'assistantes maternelles, de professeurs des écoles, d'auxiliaires puéricultrices, d'animateurs périscolaires... sont de vrais métiers qui requièrent des qualifications.

« Garder ses enfants et télétravailler » balaye, d'un seul revers de main, l'ensemble de ces métiers.

Ah oui, c'est vrai ! Ce n'est pas important, ce sont des métiers dits féminins !

Mais comment voulez-vous que les salarié.e.s en télétravail puissent prendre en charge l'ensemble de ces métiers, tout en travaillant en même temps ?